



A vous Salarié ! NAO - B2S Le Mans 2014

Droit de réponse de la note d'information de la Direction du 22 octobre 2014 :

La Direction **méprise chaque salarié de ce site, dès lors** qu'elle souhaite vous verser une prime pour les négociations annuelles en cours. **Cette prime sera soumise** aux critères d'absentéisme suivants : en dessous de 8% d'absentéisme = 100% de la prime, entre 8 et 13% = 50% de la prime et au dessus de 13% = **AUCUNE PRIME !!!!**

Nos propositions semblent mettre en péril la pérennité du site et pourtant depuis 3 ans, b2s Le mans, est l'un des deux seuls sites rentables du Groupe

(avec Valenciennes) et notre direction depuis 3ans, ne partage pas cet argent que chaque téléconseiller a durement fait « rentrer » dans les caisses de b2s car ils n'ont aucun respect pour les salariés !!

La Prime ne compte pas dans le calcul de la retraite !!!!

Ce que comprend l'absentéisme : arrêt maladie, enfants malades, retards...

Aucune augmentation depuis 10 ans!!!

Bien que nos demandes n'ont pas été chiffrées, **elles tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie (inflation) et des difficultés pour les salariés**

Vous n'obtiendrez une prime de la part de la Direction que si vous êtes performants (atteinte et dépassement de l'objectif).